

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENTS NUMEROS 18-971 ET 18-972**

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 17 décembre 2018, les règlements suivants :

**NUMÉRO 18-971**

**CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEEN**

**NUMÉRO 18-972**

**FIXATION DE TAUX VARIÉS DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2019**

Je donne également avis que les textes de ces règlements sont déposés et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville de Saint-Félicien, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard Sacré-Cœur (3<sup>e</sup> étage) à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

M<sup>e</sup> Louise Ménard, avocate  
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 26 décembre 2018)